



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 21 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Conseil économique et social
Session de 2019
26 juillet 2018-24 juillet 2019
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies :
examen et coordination de l'application
du Programme d'action en faveur des pays
les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des informations et des analyses détaillées sur les progrès accomplis récemment dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur l'objectif primordial de celui-ci, qui consiste à assurer le reclassement de ces pays. Il rend également compte des décisions et mesures prises par les États Membres sur la poursuite de l'application du Programme d'action d'Istanbul, y compris la Déclaration politique adoptée lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolution [70/294](#) de l'Assemblée générale, annexe), qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en mai 2016. Il indique en outre les activités menées par d'autres parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Il est soumis en application de la résolution [73/242](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2018/26](#) du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport d'étape sur l'application du Programme d'action d'Istanbul.

* [A/74/50](#).



I. Introduction

1. L'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a sensiblement progressé dans plusieurs domaines d'action prioritaires. À la suite de l'adoption de la résolution [73/133](#) de l'Assemblée générale sur la sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés, cinq d'entre eux seront reclassés d'ici à la fin de 2024, soit autant que depuis la création de ladite catégorie en 1971. Des avancées remarquables ont également été accomplis pour ce qui concerne l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), l'énergie durable, la santé, l'éducation, la problématique femmes-hommes, la concentration des exportations et la gouvernance. Au cours de l'année écoulée, la croissance économique s'est, en moyenne, légèrement accélérée mais de manière inégale dans les pays les moins avancés. Le commerce international a repris de la vigueur et l'aide publique au développement a augmenté. Cela étant, l'investissement étranger direct a encore diminué, la part des exportations des pays les moins avancés dans le commerce mondial reste faible, la transformation structurelle et les gains de capacité productive ont été lents, les économies sont encore largement tributaires des produits de base et la croissance du taux de sous-alimentation dans les pays les moins avancés est préoccupante. À 18 mois seulement du terme du Programme d'action pour la décennie 2011-2020, les pays les moins avancés, leurs partenaires de développement et les organismes des Nations Unies devraient redoubler d'efforts afin d'atteindre les objectifs et cibles qu'ils se sont fixés¹.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales priorités du Programme d'action d'Istanbul

Croissance des pays les moins avancés

2. Le produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des pays les moins avancés a augmenté modérément pour atteindre 5 % en 2018, contre 3,6 % en 2016 et 4,6 % en 2017. L'activité économique dans les pays les moins avancés devrait, à court terme, demeurer relativement vigoureuse, le PIB agrégé atteignant 5 % en 2019 et 5,7 % en 2020. Seuls quelques pays, dont le Bangladesh, le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, le Rwanda, le Sénégal et le Soudan du Sud, dont l'économie est plus diversifiée que celle des autres pays de la catégorie, ont affiché un taux de croissance minimum de 7 % en 2018. En 2018, des taux de croissance négatifs ont été enregistrés au Soudan en raison des contraintes de balance des paiements et au Yémen à cause du conflit en cours.

3. Il ressort d'une évaluation à plus long terme des résultats économiques des pays les moins avancés que la croissance est inégale, et que les pays présentant une vulnérabilité structurelle et une instabilité économique sont plus nombreux. L'évolution en pourcentage de la croissance annuelle observée entre 2010 et 2017 montre que moins de pays enregistrent un taux de 7 %, lequel correspond à l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable². Par ailleurs, au cours de la même période, quatre des pays les moins avancés ont affiché un taux de croissance négatif, contre deux seulement en 2018.

¹ Les données statistiques utilisées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unohrrls.org/about-ldcs/publications>.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale, annexe.

4. Les pays les moins avancés devraient à court terme - jusqu'en 2020 - enregistrer une croissance relativement soutenue, sans pour autant atteindre l'objectif de 7 %. L'augmentation de l'endettement, les conséquences néfastes des changements climatiques et les incertitudes grandissantes à l'échelle mondiale, dues notamment aux tensions commerciales, pourraient freiner l'activité économique et compromettre davantage la croissance prévue du PIB.

5. Vu que le PIB n'a que légèrement augmenté entre 2017 et 2018, la croissance par habitant a été également faible et l'action menée pour éliminer la pauvreté s'est heurtée à des difficultés encore plus grandes. La croissance du revenu par habitant s'annonce, à moyen terme, léthargique dans bon nombre de pays les moins avancés. Il faut donc accélérer l'investissement de manière à améliorer la productivité de l'économie dans son ensemble et à créer davantage d'emplois décents, tout en augmentant les crédits budgétaires destinés à la protection sociale et au développement du capital humain. Il n'en reste pas moins que les pays les moins avancés ont du mal à attirer les investisseurs publics et privés, en raison des risques présumés, notamment d'ordre macroéconomique et réglementaire et de marché, ainsi que des difficultés rencontrées pour élaborer et mettre au point de manière efficace de futurs projets.

6. Les données les plus récentes montrent que le taux des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés, c'est-à-dire avec un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour, a diminué, tombant de 36,2 % en 2013 à 35,5 % en 2015. En outre, l'écart de pauvreté, qui représente à la fois l'ampleur et l'incidence de la pauvreté, a diminué plus lentement, tombant de 13,5 % à 13,1 %. Selon des projections récentes, près de 30 % de la population continuera de vivre dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Si l'on entend éliminer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030, comme convenu par la communauté mondiale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudra prendre de nouvelles mesures pour atteindre les objectifs de développement en faveur des pays les moins avancés.

A. Capacité productive

7. Renforcer la capacité productive implique, entre autres, de créer de nouveaux secteurs d'activité et de transférer des ressources généralement affectées à des activités peu productives et à faible valeur ajoutée vers d'autres plus rentables. Entre 2010 et 2017, la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a légèrement diminué, tombant de 22 % à 21 %, tandis que celle du secteur manufacturier a augmenté, passant de 10 % à 12 %, et celle des services de 44 % à 45 %. Ces chiffres donnent à penser que seules de modestes améliorations ont été apportées à la capacité productive et qu'elles ne se reflètent pas de manière uniforme dans l'économie de tous les pays les moins avancés. L'évolution des technologies émergentes dans le secteur manufacturier a rendu celui-ci beaucoup plus exigeant en capital et en compétences alors même que l'insuffisance de capital physique et humain dont se ressentent les pays les moins avancés y freine l'expansion de la transformation structurelle. En outre, l'investissement, qui est essentiel au renforcement de la capacité productive, est demeuré relativement faible dans les pays les moins avancés. La formation brute de capital fixe est restée généralement stable, représentant seulement un quart environ de l'activité économique dans les pays les moins avancés entre 2011 et 2017.

Infrastructure

8. Une infrastructure durable et résiliente est une condition préalable à la réalisation du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement

durable. Le taux d'abonnements de téléphonie mobile dans les pays les moins avancés est passé de 33 pour 100 habitants en 2010 à près de 70 pour 100 habitants en 2017 ; les services élémentaires de téléphonie mobile ont favorisé l'utilisation de diverses applications destinées à améliorer les moyens de subsistance, notamment dans des domaines comme les services de santé de base et l'inclusion financière.

9. En revanche, le taux d'accès à Internet (17,5 %) reste faible en 2017 dans les pays les moins avancés, ce qui correspond à une progression d'environ 2 points de pourcentage depuis 2016. Néanmoins, le taux de pénétration d'Internet varie grandement d'un pays à l'autre : supérieur à 40 % au Bhoutan et à Djibouti, il est inférieur à 5 % dans six autres pays les moins avancés. S'établissant à un peu plus de 20 utilisateurs pour 100 habitants, les taux d'abonnement aux services de connexion mobile à large bande demeurent encore plus bas. Il faut s'employer à améliorer la connectivité à haut débit, les capacités de financement et les compétences afin que les pays les moins avancés puissent tirer tout le parti possible des applications à large bande les plus prometteuses pour l'éducation, la santé et le commerce électronique.

10. Les infrastructures de transport ont une influence directe sur l'accès aux marchés mondiaux et sur l'amélioration de la compétitivité mondiale. En 2017, la part des pays les moins avancés dans le fret aérien mondial n'était que de 1,1 %, l'Éthiopie comptant pour 87 % de ce pourcentage. L'expansion du fret aérien est entravée par l'insuffisance des infrastructures, les restrictions des droits de trafic et le manque de connectivité des moyens de transport multimodal. Selon l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui rend compte du niveau d'intégration des pays dans le réseau mondial des transports maritimes, les pays les moins avancés se sont classés, en moyenne, derrière d'autres pays en développement entre 2015 et 2018. Cela s'explique en partie par la médiocrité des infrastructures et la lenteur des procédures douanières.

11. Les partenariats public-privé sont une importante source de financement et de compétences qui permet d'investir dans les infrastructures et d'entretenir celles-ci. Cependant, la participation du secteur privé aux investissements consacrés aux infrastructures est restée très faible dans les pays les moins avancés. Au premier semestre de 2017, des engagements d'investissement dans les projets d'infrastructure avec participation privée ont été enregistrés principalement dans le secteur de l'énergie. Au nombre des pays qui ont bénéficié de ces investissements figurent le Cambodge (100 millions de dollars), le Mali (95,7 millions de dollars) et le Myanmar (293 millions de dollars). Alors que les pays les moins avancés ont besoin de gros investissements pour construire et entretenir des infrastructures résilientes et acquérir de nouvelles technologies, l'investissement privé diminue et n'est pas diversifié. Si plusieurs banques multilatérales de développement ont redoublé d'efforts pour mobiliser des fonds privés, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans le domaine des infrastructures.

Énergie

12. En 2015, 66 % de la consommation finale d'énergie dans les pays les moins avancés provenaient d'énergies renouvelables (84 % de biocarburants traditionnels), qui ont des effets délétères sur la santé et l'environnement. Le taux d'accès à l'électricité a augmenté d'environ 10 %, passant de 34 % en 2011 à 45 % en 2016. Des disparités persistent entre pays et entre régions, le taux d'accès étant de 34 % en milieu rural contre 74 % en milieu urbain. L'Afghanistan, le Bhoutan, Kiribati, le Népal, la République démocratique populaire lao et Tuvalu ont atteint des taux d'électrification d'au moins 80 %. Le taux d'accès dans trois pays (Burundi, Soudan du Sud et Tchad) est inférieur à 10 %. La faiblesse du taux global d'accès à l'approvisionnement en électricité tient, entre autres choses, aux raisons suivantes :

coûts élevés de production, de transmission et de distribution ; faible densité de population (notamment en milieu rural) ; forts taux de déperdition ; dépenses opérationnelles importantes ; investissements insuffisants.

13. Pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, et pour atteindre davantage de populations isolées d'ici à 2030, les pays les moins avancés devront investir davantage dans les infrastructures, y compris dans des solutions énergétiques hybrides (hors-réseau, mini-réseaux et réseaux décentralisés), qui reposent principalement sur des investissements privés et la propriété de tiers. Favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables, améliorer le transfert de technologie, établir des modèles de facturation au service rendu et renforcer l'intégration régionale peuvent contribuer à combler le fossé.

Science, technologie et innovation

14. Les technologies nouvelles et émergentes sont utilisées pour renforcer le développement durable dans certains des pays les moins avancés, mais de manière encore très restreinte. Les données disponibles sur la recherche-développement, qui facilite à la fois l'imitation et l'invention, montrent que le ratio médian des dépenses dans ce domaine ne dépassait pas 0,75 % du PIB entre 2015 et 2016, alors qu'il était d'environ 2 % à l'échelle mondiale. En 2016, les ressortissants (résidents et non-résidents) de ces pays ont déposé au total 922 brevets et seulement neuf articles de journaux environ ont été publiés pour chaque million de personnes. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés devrait apporter une contribution appréciable au progrès de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment par ses travaux sur l'accès à la recherche numérique, qui faciliteront l'accès en ligne aux revues, livres et bases de données scientifiques.

Développement du secteur privé

15. Les pays les moins avancés ont continué d'améliorer les conditions offertes au secteur privé. Ainsi, en moyenne, le coût de création d'une entreprise, exprimé en pourcentage du revenu par habitant a baissé, tombant d'environ 89 % à 42 % entre 2010 et 2017. Seuls cinq des pays les moins avancés ont été classés parmi les 100 premiers dans l'indice 2018 de la facilité de faire des affaires (voir aussi par. 46 à 56 ci-dessous). L'accès limité au financement, les problèmes d'approvisionnement en énergie et la cherté de celle-ci, la pénurie de compétences et l'insuffisance de l'accès aux TIC continuent de freiner le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés.

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

16. Pour l'ensemble des pays les moins avancés, la part des activités agricoles et forestières et de la pêche dans le PIB est passée de 22 % en 2011 à 21 % en 2017, enregistrant une légère baisse. En 2017, 67 % de la population vivait en zone rurale et 60 % travaillait dans le secteur agricole. En ce qui concerne l'irrigation, la production agricole dépendait toujours principalement des eaux pluviales. En dépit de l'utilisation accrue d'engrais (passée de 24,2 kg par hectare de terre arable en 2011 à 27,2 kg en 2016), la productivité agricole, mesurée par l'indice de production brute par habitant, par rapport à un indice de référence 100 pour la période 2004-2006, est restée faible et a même diminué entre 2011 (111,5) et 2015 (107,9), notamment du fait de la forte vulnérabilité du secteur aux événements météorologiques néfastes.

17. De 2011 à 2017, le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays les moins avancés a augmenté de 32,7 millions. En outre, la proportion des personnes sous-alimentées dans le monde qui vivaient dans ces pays a également augmenté, passant

de 26,7 % en 2011 à 29,9 % en 2017. La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles a gravement miné la productivité agricole, un problème aggravé par le manque d'infrastructures et de capacités de gestion des catastrophes. Les conflits et l'instabilité ont exacerbé les difficultés éprouvées par les populations vulnérables s'agissant d'atteindre la sécurité alimentaire. À titre d'exemple, au Soudan du Sud, la violence à grande échelle a perturbé l'agriculture et les systèmes alimentaires, concourant à la grave insécurité alimentaire et à l'augmentation du nombre de personnes menacées de malnutrition dans tout le pays. Au Yémen, le conflit prolongé a conduit à une terrible crise humanitaire, plongeant 67 % de la population dans une situation de profonde insécurité alimentaire. En République centrafricaine, des populations déplacées et leurs communautés d'accueil ont souffert de pénuries alimentaires, et l'accès aux intrants agricoles est resté limité.

C. Commerce

18. Après trois années de croissance négative dues aux faibles cours des ressources énergétiques, les exportations de marchandises en provenance des pays les moins avancés ont connu un fort regain en 2017, enregistrant une croissance de 16,4 %, supérieure à la progression de 10,4 % observée au niveau mondial. Cette forte expansion n'a toutefois pas été suffisante pour mettre fin à la marginalisation dont souffrent ces pays depuis longtemps dans le cadre des échanges internationaux. En 2017, leur part dans les exportations mondiales de marchandises n'a augmenté que très légèrement : elle est passée de 0,91 % à 0,96 %, restant en-deçà du seuil de 1 % pour la troisième année consécutive. À seulement un an et demi de l'échéance fixée à 2020 pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, cela montre la difficulté qu'ont les pays les moins avancés à atteindre l'objectif consistant à doubler leur part dans les exportations mondiales, compte tenu notamment de la remontée modeste des cours internationaux des produits de base, des risques associés aux tensions croissantes dans le domaine du commerce international et de la baisse de la demande mondiale.

19. Au cours de la période considérée, la proportion de produits bruts parmi les marchandises exportées par les pays les moins avancés a continué de diminuer, comptant pour seulement 55 % en 2017, contre 73 % en 2010. La part des produits manufacturés a atteint 40 % (contre 22 % en 2010), principalement en raison de la hausse des exportations de vêtements, dont la part est passée de 12 % à 29 % au cours de la même période. Les matières premières d'origine agricole et les denrées alimentaires représentaient 14 % du total des produits exportés par les pays les moins avancés en 2017, contre 10 % en 2010. Les premières destinations des marchandises en provenance de ces pays étaient la Chine et l'Union européenne : en 2017, chacune a accueilli plus d'un quart des exportations totales, la Chine plus de la moitié des exportations de combustibles et de produits miniers, et l'Union européenne la plus grande part des produits agricoles et des articles manufacturés. L'Inde, le Japon, la Thaïlande et les États-Unis d'Amérique sont également demeurés parmi les plus grands importateurs de marchandises des pays les moins avancés.

20. Ces pays ont continué de ne contribuer que faiblement au commerce mondial de services, leurs viviers de prestataires nationaux étant réduits et concentrés dans une poignée de domaines. Après une décennie de croissance soutenue, les exportations de services commerciaux en provenance des pays les moins avancés ont amorcé un ralentissement en 2014 et n'ont connu une relance qu'en 2017. Les exportations ont augmenté de 6,9 %, s'élevant à 34,2 milliards de dollars, et les importations ont enregistré une croissance de 8 %, atteignant 67,7 milliards de dollars. Les services liés aux voyages ont conservé la première place parmi les exportations de services des pays les moins avancés, représentant plus de la moitié de celles-ci en 2017, et les

catégories transports et autres services commerciaux ont compté chacune pour environ un quart de la valeur totale des services exportés. Depuis 2011, le nombre de touristes visitant les pays les moins avancés est passé de 20 millions à près de 29 millions, entraînant une hausse des recettes du tourisme, qui ont atteint 21 milliards de dollars en 2016.

21. Les pays les moins avancés ont continué de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés de leurs partenaires commerciaux traditionnels, mais aussi de nouveaux partenaires ; ainsi, la grande majorité de leurs produits a été admise en franchise de droits sur les marchés des pays développés. Pour 5 % à 15 % du total des exportations vers ces marchés, ces préférences tarifaires n'ont pas été appliquées aux produits concernés.

D. Produits de base

22. L'indice moyen de concentration des exportations pour l'ensemble des pays les moins avancés est tombé de 0,425 en 2011 à 0,225 en 2017, ce qui indique une tendance positive à la diversification des exportations. Néanmoins, cet indice demeurait élevé, notamment par rapport à celui des autres pays en développement, qui était de 0,09 en 2017. Les produits de base représentaient 64 % des exportations totales en 2017, contre 62 % en 2016, mais 78 % en 2011. Sur les 47 pays les moins avancés, 38 (80 %) étaient tributaires des produits de base.

23. Cette dépendance souligne l'importance de la diversification, en particulier pour les économies reposant sur des produits caractérisés par une forte volatilité des prix, tels que le pétrole, l'or, le riz, le cacao, le café et le coton. L'ouverture à des exportations non traditionnelles et l'augmentation de la valeur par la transformation des produits permettent de réduire la vulnérabilité aux fluctuations brutales des prix et d'accroître la résilience de l'économie. Les politiques ciblées et sectorielles peuvent être associées à des politiques horizontales dans les domaines de la gouvernance macroéconomique, de la formation, notamment professionnelle, et du développement des infrastructures, pour créer des conditions favorables et appuyer l'établissement de liens entre le secteur des produits de base et le reste de l'économie.

E. Développement social et humain

Population et soins de santé primaires

24. L'accroissement démographique devrait ralentir dans la plupart des pays du monde, mais s'accélère dans les pays les moins avancés. Bien que le taux de fécondité y ait diminué (de 4,4 naissances par femme en 2011 à 4,1 en 2016), la population totale de ces pays devrait passer de 1 milliard de personnes en 2018 à 1,3 milliard en 2030, augmentant plus de deux fois plus rapidement que la population mondiale.

25. Malgré les progrès accomplis au cours des deux dernières décennies, environ 2 millions d'enfants seraient morts en 2017 dans les pays les moins avancés, en majorité de causes évitables. Plus d'un tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans enregistrés dans le monde ont eu lieu dans ces pays, et on s'attend à ce que cette part continue d'augmenter au cours des prochaines décennies, en raison de l'accroissement de la population juvénile et de l'évolution de la répartition de la population mondiale, le poids démographique des régions à forts taux de mortalité allant croissant. Afin de poursuivre le combat contre la mortalité infanto-juvénile, il est essentiel de multiplier les soins de santé préventifs et curatifs permettant de sauver des vies.

Éducation et formation

26. Actuellement, 287 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire vivent dans les pays les moins avancés, soit environ 19 % de la population mondiale de ce groupe d'âge. De 1990 à 2019, la durée moyenne de scolarisation dans ces pays est passée de 5,1 ans à 9,3 ans, ce qui est encore près de 3 ans inférieur à la moyenne mondiale. En 2017, la part des enfants en âge d'aller à l'école primaire qui étaient effectivement scolarisés a atteint 81 %. Toutefois, aujourd'hui, quelque 28 millions d'enfants, soit plus d'un enfant sur cinq devant fréquenter l'école primaire, ne sont pas scolarisés.

27. Entre 2000 et 2017, le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire dans les pays les moins avancés a plus que doublé, passant de 107 millions à 215 millions. En revanche, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement postsecondaire y est très faible par rapport au reste du monde : en 2017, il était de 10 % dans ces pays, tandis que le taux mondial était de 38 %. Depuis 2000, le nombre d'enseignants du primaire et du secondaire a augmenté légèrement plus rapidement que le nombre d'inscriptions, de sorte que les effectifs par enseignant ont diminué.

Développement des jeunes

28. Dans le monde, plus de 1,2 million de jeunes gens âgés de 15 à 24 ans s'apprentent à entrer dans la vie adulte, avec des aspirations professionnelles élevées. Pour les près de 200 millions d'entre eux qui vivent dans les pays les moins avancés, il y a peu de chances que ces ambitions soient satisfaites. Bon nombre de ces jeunes n'iront pas au bout de leur scolarité et, compte tenu de l'ampleur du secteur informel, de la faible création d'emplois, de la productivité peu élevée et de la législation du travail insuffisante, ils auront du mal à trouver un emploi décent.

29. Dans un grand nombre des pays les moins avancés, le système éducatif laisse une grande part de la population à l'écart. De nombreux adolescents quittent l'école de façon prématurée, avant d'avoir acquis les compétences nécessaires pour pouvoir accéder à des métiers productifs sur le marché de l'emploi. Le nombre de jeunes de l'âge du cycle supérieur de l'enseignement secondaire qui ne sont pas scolarisés a augmenté, tandis que l'évolution pour ce qui est de l'enseignement primaire et du cycle inférieur du secondaire est à la baisse. En moyenne, moins de 68 % des jeunes de 15 à 24 ans savent lire et écrire, et même celles et ceux qui sont instruits et formés risquent de ne pas avoir les compétences recherchées sur le marché du travail. Des facteurs tels que l'extrême pauvreté, les grossesses précoces et les infections sexuellement transmissibles contribuent à l'élévation des taux d'abandon scolaire prématuré et ont des conséquences néfastes sur les perspectives d'emploi des jeunes. L'accroissement rapide du nombre de jeunes au cours des années à venir pourrait menacer le développement durable si les marchés de l'emploi ne suivent pas le rythme.

30. Parmi les pays les moins avancés, près de trois sur cinq ont adopté des politiques nationales relatives à la jeunesse, mais il faut poursuivre les efforts pour rendre ces politiques plus efficaces et inclusives et pour faire en sorte que les investissements publics et privés servent en priorité les jeunes les plus vulnérables et les plus défavorisés.

Habitat, eau et assainissement

31. On estime que, d'ici à 2030, 40 % de la population des pays les moins avancés vivra en zone urbaine, contre 33,5 % aujourd'hui. La part moyenne de la population

urbaine résidant dans des bidonvilles a diminué, passant de 70,2 % en 2005 à 62,7 % en 2014.

32. L'inadéquation des installations sanitaires et les problèmes touchant la gestion des eaux et le traitement des eaux usées continuent d'entraver fortement l'approvisionnement en eau potable et la possibilité d'y accéder de façon durable. En 2015, seulement 61 % de la population des pays les moins avancés avait accès aux services de base en matière d'approvisionnement en eau potable, contre 51 % en 2000.

33. Les services de collecte et de gestion des déchets solides ne sont pas très développés dans ces pays ; ils sont pour le moins irréguliers et caractérisés par des pratiques illégales, telles que le rejet sauvage et le brûlage des déchets à l'air libre.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

34. Des progrès ont été accomplis en matière d'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation. Pour ce qui est du taux brut de scolarisation dans le primaire, l'indice relatif à l'égalité des sexes (c'est-à-dire le ratio filles/garçons) a augmenté, passant de 0,79 en 1990 à 0,95 en 2017, et ne se situe donc pas encore dans la fourchette dans laquelle on considère que l'égalité des sexes est globalement atteinte, soit entre 0,97 et 1,03. Dans l'enseignement secondaire et postsecondaire, les disparités sont plus importantes, bien que des progrès aient été enregistrés depuis 1990. En 2017, un tiers des pays les moins avancés était parvenu à l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, près d'un sur six y était parvenu dans le secondaire et aucun au niveau postsecondaire.

35. Certains des pays les moins avancés situés en Afrique figurent parmi les meilleurs élèves au monde s'agissant de la proportion de femmes dans les rangs des parlementaires, les taux les plus élevés en 2018 ayant été observés au Sénégal (42 %), au Mozambique (40 %) et au Rwanda (38 %). En revanche, le taux moyen de femmes exerçant une fonction élective dans les pays les moins avancés s'établissait à 19 % en 2017, en-deçà de la moyenne mondiale de 24 %.

Protection sociale

36. L'absence de socles de protection sociale dans la plupart des pays les moins avancés rend les habitants vulnérables aux problèmes de santé, à la pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion sociale tout au long de leur vie, et entrave sérieusement le développement économique et social. Les soins de santé ne sont assurés à plus de 20 % de la population que dans 9 des 37 pays pour lesquels des données sont disponibles. La part moyenne du PIB des pays les moins avancés qui est consacrée aux dépenses de protection sociale a augmenté, atteignant 4,2 %. Pour que le droit à la protection sociale devienne une réalité pour toutes et tous, il y a lieu de mettre en œuvre des réformes générales visant à trouver des solutions financières et à dégager des marges de manœuvre budgétaires.

F. Crises multiples et nouveaux défis

37. L'indice de vulnérabilité économique est l'un des trois critères permettant de déterminer si un pays entre dans la catégorie des pays les moins avancés. L'examen de 2018 du Comité des politiques de développement a révélé que les neuf pays les moins avancés suivants avaient atteint le seuil de retrait de l'indice : Bangladesh, Guinée, Haïti, Myanmar, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Togo. Des hausses significatives des valeurs de l'indice ont en outre été enregistrées dans les pays suivants, principalement en raison de l'instabilité accrue des exportations : Afghanistan, Bénin, Comores, Guinée, Malawi, Mali, Tchad, Yémen. Aucun des trois pays moins avancés ayant été désignés

aux fins de retrait de la liste dans la résolution [73/133](#) de l'Assemblée générale (le Bhoutan, Sao Tomé-et-Principe et les Îles Salomon) n'a atteint le seuil de retrait.

Chocs économiques

38. La balance des opérations courantes de l'ensemble des pays les moins avancés s'est détériorée et leur déficit est passé de 50 219 millions de dollars en 2016 à 52 581 millions de dollars en 2017. Si ces pays sont restés tributaires d'un nombre limité de produits de base, l'indice moyen de concentration des exportations est cependant tombé à 0,225 en 2017.

39. L'endettement extérieur demeure un grave sujet de préoccupation dans les pays les moins avancés. En moyenne, le service de la dette en proportion des exportations de biens et services et du revenu primaire est passé de 9,9 % en 2016 à 7,8 % en 2017, mais 15 pays ont malgré tout enregistré des augmentations. En 2017, trois pays, soit le Bhoutan, Djibouti et le Mozambique, avaient un encours de la dette supérieur à 100 % de leur revenu national brut (RNB) et huit autres avaient un encours compris entre 50 et 100 % de leur RNB. En novembre 2018, 12 pays étaient considérés comme exposés à un risque de surendettement grave et 5 étaient en situation de surendettement (voir par. 57 à 61 ci-dessous).

Changements climatiques et préservation de l'environnement

40. Les 20 années les plus chaudes jamais enregistrées l'ont été au cours des 22 dernières années, les 4 dernières étant les plus chaudes. D'après le rapport spécial *Global Warming of 1.5°C* (« Un réchauffement planétaire de 1,5 °C »), publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la température moyenne de la planète pour la décennie 2006-2015 était de 0,86 °C supérieure aux niveaux préindustriels. Au cours des cinq dernières années, soit de 2014 à 2018, elle était de 1,04 °C supérieure à celle de la période préindustrielle.

41. Dans ce contexte, de modestes améliorations ont été apportées au financement de l'adaptation des pays les moins avancés grâce à plusieurs mécanismes financiers multilatéraux. En juin 2018, le Fonds pour les pays les moins avancés, créé en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a porté de 40 à 50 millions de dollars le montant maximum auquel chaque pays pouvait avoir accès, afin de permettre la mise en œuvre intégrale de la Stratégie de programmation du Fonds pour l'environnement mondial sur l'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques pour la période 2018-2022. Au cours de l'exercice 2018, le Fonds pour les pays les moins avancés a reçu de nouvelles annonces de contributions s'élevant à 95,3 millions de dollars. Treize nouveaux projets à grande échelle ont en outre été approuvés pour soutenir la planification de l'adaptation et l'élaboration de plans nationaux d'adaptation et pour aider les pays à renforcer leur résilience.

42. En janvier 2019, 38 pays moins avancés avaient bénéficié, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, de propositions de financement d'un montant total de 2,8 milliards de dollars, lesquelles ont permis de mobiliser un cofinancement de plus de 1,6 milliard de dollars, et du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert, qui aide les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles afin qu'ils puissent participer aux activités du Fonds et élaborer des projets.

43. À sa vingt-quatrième session, qui s'est tenue en novembre 2018, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis à jour le programme de travail en faveur des pays les moins avancés afin d'y

refléter leurs besoins, continuant ainsi d'apporter son appui sur toute une série de questions, notamment la formation, le renforcement des capacités, l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national, la sensibilisation du public, le développement et le transfert des technologies d'adaptation, les services météorologiques et hydrologiques et les rapports et bilans.

Réduction des risques de catastrophe

44. En 2018, les phénomènes météorologiques extrêmes ont continué de frapper les pays du monde entier. Les pays les moins avancés ont été les plus durement touchés. Les phénomènes climatiques ont eu un effet particulièrement marqué sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguës et nécessité une action humanitaire urgente dans un grand nombre de pays d'Afrique. Les catastrophes hydrologiques ont été les plus meurtrières, provoquant des inondations, des coulées de boues et des glissements de terrain. Les catastrophes climatiques ont également provoqué des déplacements internes à grande échelle. Les ouragans et les cyclones de la saison 2018 ont été parmi les plus intenses et les plus dévastateurs, touchant environ 1,5 million de personnes dans les pays les moins avancés. La tempête tropicale Son-Tinh a provoqué d'importantes inondations en République démocratique populaire lao, touchant environ 780 000 personnes. De nombreux pays d'Afrique de l'Est, notamment l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie ont subi des inondations en mars et avril 2018. En Afghanistan, les sécheresses ont touché environ 2,2 millions de personnes en 2018.

45. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes estime que les pertes annuelles moyennes dues aux catastrophes survenues dans les pays les moins avancés représentaient 8,5 % du PIB en 2017. En décembre 2018, 20 pays moins avancés avaient reçu un appui technique du Bureau pour formuler des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ou mettre à jour les stratégies existantes et pour garantir leur cohérence avec les programmes relatifs au développement durable et aux changements climatiques. Le Bureau aide également le Groupe d'experts des pays les moins avancés, créé en 2001 par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à élaborer à l'intention des autorités nationales des pays les moins avancés et d'autres parties prenantes un document d'orientation sur les synergies et la cohérence entre la réduction des risques de catastrophe et les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement durable, ce qui permettra de faire des économies en termes de coûts de relèvement.

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources internes

46. Les recettes publiques médianes des pays les moins avancés, hors dons, ont stagné à environ 18,8 % en 2016 et 2017 après avoir augmenté régulièrement au cours des années précédentes. La faiblesse exceptionnelle des recettes nationales de ces pays s'explique notamment par les structures économiques, les taux élevés de pauvreté, la fragilité de l'administration fiscale et la nature des systèmes fiscaux des pays eux-mêmes, ainsi que par le rôle que jouent les conventions fiscales internationales, les juridictions pratiquant le secret bancaire et les paradis fiscaux en facilitant la fraude fiscale et l'évasion fiscale illicite, qui implique le transfert de richesses d'un pays à l'autre. L'épargne intérieure brute médiane est remontée à 12,5 % en 2017 après avoir chuté à 10,7 % en 2016.

47. Le taux d'épargne est en partie limité par le faible revenu par habitant, le taux élevé de dépendance économique et le sous-développement des secteurs financiers nationaux des pays les moins avancés. La proportion d'adultes titulaires d'un compte dans une institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles a cependant considérablement augmenté, passant de 9 % en 2014 à 34 % en 2017.

Aide publique au développement

48. En 2017, après plusieurs années de déclin, le montant de l'aide publique au développement (APD) versée aux pays les moins avancés par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a augmenté pour atteindre 42,5 milliards de dollars. Entre 2016 et 2017, la part de l'APD totale consacrée aux pays les moins avancés est passée de 27 % à 29 %, tandis que la part globale de l'APD versée aux pays les moins avancés dans le RNB des États donateurs, soit 0,09 %, est restée inchangée. Le nombre de donateurs consacrant au moins 0,15 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés, conformément aux objectifs du Programme d'action d'Istanbul et à l'objectif de développement durable n° 17, est passé de six à cinq (Danemark, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède). Ces cinq pays ont même dépassé l'objectif de 0,20 % du RNB. Les montants de l'APD versés aux pays les moins avancés restent cependant plus importants que les sommes qui proviennent des flux privés, des investissements étrangers directs ou des envois de fonds.

49. L'APD a mobilisé beaucoup moins de capitaux privés dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement : sur les 119,5 milliards de dollars recueillis entre 2012 et 2017 pour l'ensemble des pays en développement, 9,3 milliards (8 %) étaient destinés aux pays les moins avancés, principalement sous la forme de garanties des crédits et de garanties contre les risques. Une augmentation du financement mixte en faveur des pays les moins avancés pourrait ainsi permettre d'accroître le financement global des objectifs de développement durable, à condition de prendre en compte les priorités nationales et de ne pas réduire le montant de l'APD destinée à d'autres fins.

Dettes extérieures

50. En 2017, l'endettement extérieur des pays les moins avancés a légèrement diminué par rapport à son niveau record de 2016. L'encours moyen de la dette est passé de 30,6 à 29,9 % du RNB. L'encours de la dette était cependant beaucoup plus élevé dans les pays les moins avancés d'Afrique (33,8 % en 2017), même si plusieurs d'entre eux avaient bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Des écarts considérables ont en outre été observés entre pays les moins avancés : l'encours de la dette en pourcentage du RNB était de 113,3 % au Bhoutan, contre 1,9 % au Timor-Leste.

51. La composition de l'encours de la dette des pays les moins avancés a également changé : on observe en effet dans la dette publique ou à garantie publique une proportion plus importante de créanciers bilatéraux non traditionnels (notamment la Chine) et de créanciers privés (par l'émission d'obligations et de prêts commerciaux syndiqués, par exemple). Cela expose les pays à des risques de taux d'intérêt et de refinancement et peut faire augmenter les coûts d'emprunt, ce qui pourrait avoir des retombées négatives sur la soutenabilité de la dette.

Investissements étrangers directs

52. Les sociétés à participation étrangère représentent une part importante des emplois du secteur privé formel dans les pays les moins avancés et comptent parmi

les principaux employeurs individuels. En 2017, les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays les moins avancés ont diminué de 17 % pour s'établir à 26 milliards de dollars. Ils avaient en outre enregistré une baisse de 13 % en 2016. Les flux d'IED destinés aux pays les moins avancés représentent environ 2 % des flux mondiaux, contre 3 % en 2013 et 2014. Les IED à destination des pays les moins avancés concernent encore un groupe restreint de pays, principalement des pays d'Afrique, et visent essentiellement les industries extractives. Ils contribuent peu au développement de relations productives en amont et en aval entre les différents secteurs de l'économie.

53. Les nouveaux projets d'IED annoncés en 2017 ont diminué de 43 % pour atteindre leur niveau le plus bas en quatre ans. Les investisseurs, principalement issus des pays en développement, ont en effet réduit leurs plans de dépenses d'investissements, en particulier dans le secteur des services, notamment en ce qui concerne l'électricité, la construction et les télécommunications. L'amélioration des perspectives à moyen terme dépend de la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait permettre aux pays les moins avancés d'Afrique de bénéficier d'investissements accrus. L'importance d'établir un régime de promotion de l'investissement pour les pays les moins avancés a été soulignée au Forum mondial de l'investissement de 2018.

Envois de fonds des migrants

54. On estime qu'en 2018, les envois de fonds aux pays les moins avancés ont augmenté de 11 % pour s'établir à 43,8 milliards de dollars. La hausse serait due en partie à l'accroissement des envois en provenance des pays du Conseil de coopération du Golfe. Les risques de déclin de la croissance économique et les politiques d'immigration restrictives de nombreux pays de destination pourraient toutefois limiter la hausse des envois de fonds à l'avenir.

55. Les envois de fonds concernent un nombre restreint de pays moins avancés : six d'entre eux (Bangladesh, Haïti, Myanmar, Népal, Sénégal et Yémen) ont en effet reçu plus de 80 % du total. Dans certains petits pays, dont les Comores et la Gambie, les envois de fonds représentaient 20 % ou plus du PIB.

56. Le coût moyen des envois de fonds est resté pratiquement stable. Il était de 6,9 % au troisième trimestre de 2018, soit plus du double des 3 % prévus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Dans de nombreux pays moins avancés, ces coûts étaient encore plus élevés, atteignant jusqu'à 20 %. Les mesures de réduction du risque adoptées par les banques commerciales ainsi que les partenariats exclusifs entre les postes nationales et un organisme unique de virements de fonds expliquent en partie ces coûts élevés.

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

57. Le Programme d'action d'Istanbul a pour objectif de renforcer et de mettre en œuvre efficacement des mesures visant à prévenir la corruption et à accroître la transparence des budgets et des dépenses. La quasi-totalité des pays les moins avancés (45 sur 47) sont parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il est crucial de lutter contre la corruption pour réduire les flux financiers illicites.

58. L'administration en ligne, notamment l'utilisation de technologies numériques, comme les systèmes d'information géographique, pour gérer les interventions d'urgence, peut permettre d'accroître la transparence et contribuer à améliorer la réaction des gouvernements aux crises et aux chocs extérieurs. L'indice moyen de

développement de l'administration en ligne des pays les moins avancés est passé de 0,235 en 2016 à 0,296 en 2018. Il reste cependant très inférieur à celui des autres groupes de pays et à la moyenne mondiale, qui est de 0,549. La composante correspondant aux infrastructures de télécommunications est de 0,152 pour les pays les moins avancés, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale. Il existe néanmoins de grandes disparités entre les pays. Le Bangladesh est le pays le plus performant (0,486), suivi du Népal (0,475) et du Rwanda (0,459). À l'opposé, la Somalie enregistre un score de 0,057.

59. En mai 2018, le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui encourage une gestion transparente et responsable des ressources pétrolières, gazières et minières, a conclu que le Sénégal avait accompli suffisamment de progrès pour satisfaire aux exigences de l'Initiative, ce qui en fait le premier pays d'Afrique et le quatrième des 51 pays membres de l'organisation à atteindre ce niveau de progrès. Le Sénégal a eu recours à l'Initiative pour soutenir des réformes dans les domaines du contrôle des industries extractives et de la gestion des finances publiques. Le Timor-Leste a également été considéré comme ayant accompli des progrès significatifs. Les neuf pays moins avancés suivants ont aussi fait des progrès importants : Burkina Faso, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Togo et Zambie.

60. La facilité de faire des affaires est une composante essentielle de la bonne gouvernance. Le rapport *Doing Business 2019*, publié par le Groupe de la Banque mondiale, classe le Rwanda au vingt-neuvième rang, avec un score de 77,88, suivi du Bhoutan (66,08), de la Zambie (65,08), du Vanuatu (62,87) et de Djibouti (62,02). Le Rwanda et Djibouti figurent également parmi les 10 premiers réformateurs, avec le Togo et l'Afghanistan, qui apparaît en tête de liste à la suite d'une augmentation de plus de 10 points. L'Afghanistan s'est en effet attaché à améliorer le régime juridique des entreprises en renforçant la protection des investisseurs minoritaires et en adoptant un nouveau cadre juridique régissant l'insolvabilité. Djibouti figure pour la deuxième année consécutive sur la liste des 10 pays ayant fait le plus de progrès. Il a notamment renforcé son cadre juridique et numérisé son cadastre. L'indice moyen de la facilité de faire des affaires des pays les moins avancés est passé de 45,43 en 2017 à 46,23 en 2019.

61. Des déséquilibres importants subsistent également dans les pays les moins avancés en ce qui concerne les capacités de collecte des données et d'analyse des statistiques, qui sont essentielles à la planification des politiques et au contrôle de l'exécution des programmes. Par exemple, en 2017, la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance avait été enregistrée à l'état civil était de 40,5 % dans ces pays, contre 73,1 % pour la moyenne mondiale.

III. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

62. À l'heure où la période de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 touche à sa fin, de nombreuses parties prenantes mettent davantage l'accent sur le reclassement des pays les moins avancés et la transition sans heurt de leurs activités.

63. La majorité des gouvernements des pays les moins avancés ont intégré le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies et plans nationaux afin d'atteindre les objectifs fixés et de satisfaire aux critères de reclassement. Par exemple, depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, le Bangladesh a pris

des mesures concrètes pour atteindre une croissance économique soutenue, équitable et inclusive en renforçant sa capacité productive grâce à une stratégie nationale de transformation structurelle : promotion d'un environnement propice aux exportations manufacturières, amélioration des compétences de la main-d'œuvre visant à stimuler la productivité, création de zones économiques spéciales, remplacement et amélioration des moyens techniques et renforcement de la recherche-développement. Il a ainsi été l'un des rares pays moins avancés à satisfaire les trois critères de reclassement lors de l'examen mené en 2018 par le Comité des politiques de développement.

64. Le septième plan national de développement de la Zambie pour la période 2017-2021 constitue un autre exemple. Il vise à créer une économie diversifiée et résiliente en vue de favoriser une croissance soutenue et une transformation socioéconomique, sans faire d'exclus, tout en prenant en compte les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. La Zambie a enregistré des progrès dans divers secteurs, notamment en ce qui concerne la croissance économique, la production d'électricité, le taux net de scolarisation dans les écoles primaires et secondaires et le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Malgré ces progrès, le pays a encore du mal à atteindre l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique fixés par le Programme d'action d'Istanbul comme critères de retrait de la liste des pays les moins avancés.

65. Les entités des Nations Unies ont activement œuvré à l'application du Programme d'action d'Istanbul, tant individuellement que dans le cadre d'activités et de programmes conjoints. Par exemple, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a créé des programmes de formation sur les droits de propriété intellectuelle dans l'économie mondiale à l'intention des pays les moins avancés. Ces programmes mettent l'accent sur le transfert de technologie, le droit d'auteur et le développement ainsi que les logiciels IP. Les entités ont continué de se réunir deux fois par an à l'occasion des réunions spéciales que le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés tient pour leur permettre de se mobiliser et d'assurer une mise en œuvre pleinement coordonnée et cohérente. Pour renforcer encore davantage l'appui coordonné aux pays reclassés, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a créé, à la fin 2017, une équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt. Celle-ci s'est réunie régulièrement en 2018 afin de fournir, à l'échelle du système des Nations Unies, un soutien renforcé et coordonné aux pays reclassés. Ses travaux sont axés sur l'intensification des échanges d'informations, la coordination des activités, y compris les missions conjointes, la diffusion de messages communs ainsi que l'adoption de mesures de transition sans heurt propres aux pays les moins avancés et de mesures incitatives supplémentaires. En 2018, le Département des affaires économiques et sociales a mis au point une plateforme en ligne appelée « Gradjet », qui fournit des informations sur mesure et propose une série d'activités pour chaque étape du retrait de la liste des pays les moins avancés. La plateforme oriente également les utilisateurs vers les interlocuteurs de l'ONU à contacter pour obtenir de l'aide.

66. Les partenaires de développement ont continué d'appliquer le Programme d'action d'Istanbul à divers niveaux au moyen de stratégies nationales de développement (voir aussi par. 46 à 61 ci-dessus). La coopération Sud-Sud joue un rôle de plus en plus important dans la résolution des problèmes de développement persistants des pays les moins avancés, notamment en facilitant les échanges commerciaux, les investissements étrangers directs et les transferts de technologie. En 2017, les échanges Sud-Sud représentaient 28 % des flux commerciaux mondiaux, et la Chine est devenue la principale destination des exportations de biens en provenance des pays les moins avancés. En novembre 2018, le Bureau de la Haute-

Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont signé une déclaration d'intention visant à renforcer encore davantage leur collaboration, ce qui témoigne de l'importance croissante de la coopération Sud-Sud pour ces pays.

67. Les organisations de la société civile ont organisé plusieurs activités qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. LDC Watch, une alliance mondiale d'organisations de la société civile nationales, régionales et internationales situées dans les pays les moins avancés, a établi une note stratégique qui décrit la marche à suivre après 2018 et lancé un débat sur les priorités du prochain Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

68. En collaboration avec d'autres organisations de la société civile, LDC Watch a organisé plusieurs ateliers nationaux, notamment des consultations sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable. Ces consultations ont eu lieu au Sénégal (mars 2018), au Myanmar (avril 2018) et au Mali (mai 2018). La consultation qui s'est tenue au Myanmar avait également pour objectif de faire connaître aux représentants de la société civile, aux parlementaires, aux gouvernements des pays les moins avancés et aux partenaires de développement au processus de retrait du Myanmar de la catégorie des pays les moins avancés.

69. Le milieu universitaire a participé activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en mettant de plus en plus l'accent sur le retrait de la liste et la transition sans heurt. L'initiative LDC IV Monitor, un partenariat d'organisations chargé du suivi des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a rédigé divers articles sur ce sujet. Le Centre de dialogue sur les mesures à prendre a quant à lui publié un ouvrage³ dans lequel est analysée l'expérience de reclassement du Bangladesh. En outre, le Consortium des universités des pays les moins avancés sur les changements climatiques, qui cherche à renforcer la capacité de ces pays à faire face aux changements climatiques par la recherche, le partage des connaissances et l'éducation, s'est montré à l'écoute de ses membres et a œuvré à l'élaboration d'un plan de travail quinquennal. Le Consortium comprend un noyau de 10 universités dans les pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Soudan.

70. La participation du secteur privé est également restée forte. La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a présidé un groupe de travail sur la question de la connectivité à haut débit dans les pays les plus vulnérables. Ce dernier, établi sous l'égide de la Commission « Le large bande au service du développement durable », a notamment vocation à recenser les pratiques exemplaires et les moyens de tirer parti des investissements dans ce domaine pour le développement du pays ainsi qu'à créer des liens avec des représentants du secteur privé, des entités des Nations Unies et des universitaires. Des représentants du secteur privé sont également membres du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

71. Le programme de soutien des investissements en faveur des pays les moins avancés, élaboré conjointement par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'Organisation internationale de droit du développement, continue d'aider les pays les moins avancés à accroître leurs investissements

³ Éd. Debapriya Bhattacharya, *Bangladesh's Graduation from the Least Developed Countries Group* (Londres, Routledge, 2018).

étrangers. Il offre aux gouvernements de ces pays et aux entreprises qui manquent de ressources des services gratuits ou des services à prix réduit pour la négociation et le règlement des différends en matière d'investissement, ainsi que des conseils et des services de représentation. Il est pleinement opérationnel et plusieurs grands cabinets d'avocats ont indiqué qu'ils étaient prêts à y participer.

72. En 2018, le Bureau de la Haute-Représentante a redoublé d'efforts pour inciter les journalistes des pays les moins avancés à promouvoir l'application du Programme d'action d'Istanbul en organisant un concours portant sur les énergies durables. Les journalistes ont été invités à soumettre des articles sur les répercussions positives de la gestion durable de l'énergie sur les collectivités de leur pays. Les articles publiés rapportaient des histoires admirables sur le thème de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la persévérance, souvent sur fond de redoutables difficultés.

Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

73. Les pays les moins avancés ont continué de pour ce qui est de satisfaire aux critères de reclassement. En décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note des recommandations du Comité des politiques de développement sur le retrait des pays suivants de la catégorie des pays les moins avancés : le Bhoutan, en 2023, avec, à titre exceptionnel, une période préparatoire supplémentaire de deux ans, et les Îles Salomon et Sao Tomé-et-Principe, en 2024, avec, à titre exceptionnel, une période préparatoire supplémentaire de trois ans. En outre, dans sa résolution 2018/27, le Conseil économique et social a pris note des recommandations du Comité concernant le retrait de Kiribati et des Tuvalu et décidé de reporter l'examen de ces recommandations à 2021 au plus tard. L'adoption de mesures de transition sans heurt reste essentielle. Il faut également s'employer à résoudre le problème de la perte d'accès au financement à taux réduit pour les pays extrêmement vulnérables sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

IV. Conclusions et recommandations

74. À un an et demi seulement de l'expiration du délai de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, un tableau d'ensemble se dessine : on observe ainsi des progrès inégaux et quelques exemples de réussites et de bonnes pratiques, mais aussi des obstacles et des limites. En cette phase finale, les pays les moins avancés, leurs partenaires de développement et les entités des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour accélérer les progrès de manière à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul et créer des synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris sur le climat et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

75. Des progrès ont été réalisés dans les domaines de l'énergie, des TIC et des infrastructures de transport, mais ils ont été lents et inégaux dans les pays les moins avancés. Cela rend difficile la création de nouvelles activités dynamiques caractérisées par une plus grande valeur ajoutée et un plus fort contenu technologique. Il est d'autant plus difficile d'envisager un renforcement de la capacité productive des pays les moins avancés, car les technologies émergentes exigent des qualifications et des investissements importants. C'est donc une source de préoccupation. Les pays les moins avancés et les partenaires de développement devraient encourager les investissements à grande échelle visant à bâtir une infrastructure résiliente et à adopter de nouvelles technologies, notamment grâce à des partenariats public-privé et au financement des banques multilatérales de développement.

76. Les pays les moins avancés devraient poursuivre les efforts qu'il font pour réduire leur dépendance aux produits de base, dont les prix sont particulièrement volatils, notamment en se tournant vers des exportations non traditionnelles et des activités de transformation à valeur ajoutée. L'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées est également une source de préoccupation majeure. Dans le secteur agricole, l'amélioration des méthodes de culture et l'accès à des intrants technologiques, comme des semences et des engrais de qualité résistants aux changements climatiques, peuvent contribuer à accroître la productivité, en particulier dans les zones où les conditions agroécologiques sont difficiles.

77. La communauté internationale devrait agir d'urgence pour réduire les taux de mortalité infantile, maternelle et juvénile dans les pays les moins avancés et pour aider ces pays à faire de nets progrès pour ce qui est d'atteindre l'ensemble des cibles de l'objectif de développement durable n° 3. Les taux annuels élevés d'accroissement démographique des pays les moins avancés posent des problèmes pour l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes des pays les moins avancés devraient avoir la possibilité d'acquérir l'éducation et les compétences nécessaires pour contribuer au développement économique. Ils ont en outre besoin d'accéder au marché du travail pour trouver un emploi décent et productif.

78. Les pays les moins avancés devraient procéder à des réformes fiscales et intensifier leurs efforts dans le domaine de la coopération fiscale internationale afin d'obtenir une part équitable des recettes fiscales et de mobiliser ainsi davantage de ressources nationales. Les partenaires de développement devraient accroître encore la quantité et la qualité de l'APD et renforcer la coopération Sud-Sud. Afin d'éviter un surendettement supplémentaire et d'accroître les ressources financières disponibles pour atteindre les objectifs de développement durable, la communauté internationale devrait envisager des mesures d'allègement de la dette et faire preuve de souplesse en ce qui concerne la charge du service de la dette. Les pays les moins avancés devraient mettre en œuvre des politiques stratégiques pour remédier au déclin des investissements étrangers directs, en particulier dans les secteurs présentant un fort potentiel de développement, et notamment ceux ayant des retombées plus importantes en termes d'emplois, de progrès technologiques, de transmission des compétences de gestion et de liens économiques avec les autres secteurs de l'économie. Cela contribuerait à la transformation structurelle et permettrait d'atteindre nombre des objectifs de développement durable. Par ailleurs, la communauté internationale devrait adopter et mettre en œuvre des régimes de promotion de l'investissement pour les pays les moins avancés et étendre ceux qui existent.

79. Diverses parties prenantes ont participé activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Les donateurs doivent cependant redoubler d'efforts, car le nombre de pays ayant atteint l'objectif de consacrer au moins 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés a chuté de 10 en 2011 à 5 en 2017.

80. Les gouvernements des pays les moins avancés devraient tirer parti des récentes améliorations en matière de transparence qu'apportent notamment l'administration en ligne et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Ils doivent accélérer les efforts de renforcement des capacités afin de pouvoir s'acquitter de leurs fonctions, y compris la prestation de services publics et la gestion des catastrophes. Cela exigera à la fois une plus grande volonté politique de leur part et un appui ciblé au renforcement des capacités, notamment en matière de statistiques, qui sont essentielles à la planification des politiques. Il faut en outre renforcer le rôle et la participation des pays les moins avancés dans les mécanismes internationaux afin de garantir la prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions mondiales.

81. La vulnérabilité aux chocs extérieurs demeure une préoccupation majeure et croissante pour les pays les moins avancés, y compris ceux qui sont en passe d'être reclassés, car ils doivent constamment faire face aux effets des changements climatiques et à une dette exceptionnellement élevée. Le renforcement de la résilience reste donc une priorité. Toutes les parties prenantes devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les pays les moins avancés, y compris l'objectif d'augmenter nettement, d'ici 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. L'aide au développement consacrée à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience peut en effet rendre inutile l'aide au relèvement.

82. Les pays les moins avancés satisfaisant les critères de reclassement pour la première ou la deuxième fois étant de plus en plus nombreux, il est crucial que les partenaires de développement leur fournissent un appui renforcé afin de garantir une transition sans heurt et d'éviter de compromettre les plans, programmes et projets de développement. Il faut également s'employer à résoudre le problème de la perte d'accès au financement à taux réduit pour les pays vulnérables. Le système des Nations Unies devrait s'efforcer d'améliorer la cohérence aux niveaux national, régional et mondial afin d'appuyer le processus de reclassement des pays les moins avancés, notamment en faisant appel au réseau de coordonnateurs résidents et à l'équipe spéciale interinstitutions pour le retrait et une transition sans heurt créée par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

83. Dans sa résolution [73/242](#), l'Assemblée générale a décidé de tenir, en 2021, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement procéderont, entre autres, à une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été chargé de la coordination des préparatifs de la Conférence. Il sera crucial de mener adéquatement l'évaluation et les étapes suivantes afin que la prochaine Conférence puisse s'appuyer sur l'expérience acquise à ce jour et qu'elle recense également les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face. Les entités des Nations Unies devraient fournir l'appui nécessaire et contribuer activement au processus préparatoire et à la Conférence elle-même, notamment en faisant appel aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays. Toutes les parties prenantes devraient collaborer pleinement pour garantir le succès de la Conférence.